



Choses et autres...

Le Petit Étampois

DANS **VST - VIE SOCIALE ET TRAITEMENTS 2004/4 n^o 84**, PAGES 122 À 124
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0396-8669

ISBN 2749203007

DOI 10.3917/vst.084.0122

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2004-4-page-122?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

122 Choses et autres...

LE PETIT ÉTAMPOIS

Nous devisions sereinement l'autre soir, un ami étampois et moi, quand nous parvîmes par la voix des ondes la nouvelle qu'un conseiller en communication de notre vénéré Premier ministre venait d'être appréhendé par la maréchaussée en compagnie d'une hétéra porteuse de la double tare d'être roumaine et mineure à la fois. Ce qui, au terme d'une des sages lois décrétées par notre sémillant et remuant ex-ministre des Intérieurs, constitue dorénavant un délit passible devant les tribunaux d'un embastillement assorti d'une amende des plus conséquentes. En foi de quoi l'intéressé, en dépit de ses protestations véhémentes, se trouva mis en examen sans autre forme de procès, à son grand dam, car il affirmait hautement que, bon père et bon époux, respectueux des lois et moralement blanc comme neige, il n'avait jamais de toute son existence eu recours à des faveurs tarifées, nonobstant les déclarations de la donzelle. Il ne s'agissait, proclamait-il, rien de moins que d'un déni de justice ou d'une erreur judiciaire car, tel un preux chevalier volant au secours de la veuve et de l'orphelin, il n'avait accueilli cette péronnelle dans son automobile qu'à son corps défendant et à l'insu de son plein gré, ne cherchant qu'à la soustraire aux horions distribués par l'une ou l'autre de ses consœurs, ce qui n'était qu'œuvre pie relevant de la charité

chrétienne la plus élémentaire. Les argousins, hélas, n'en croyaient rien et faisaient gorge chaude de ses protestations.

« Pourtant, observa mon ami, il dit certainement vrai et s'est comporté de manière indiscutablement chevaleresque : ne se disposait-il pas, en effet, à faire à cette jeune personne un rempart de son corps ? »

Lu dans l'hebdomadaire *Marianne* (numéro du 17 au 23 mai 2004) : « Une récente circulaire ministérielle (décembre 2003) instaure, pour la prochaine rentrée scolaire, un carnet de santé psychique obligatoire pour nos enfants. Ils seront signalés dès qu'ils sortiront des moyennes statistiques et décrétés anormaux ».

« Ma fille, qui est enseignante, me confirme qu'il y a bien quelque chose de cet ordre dans l'air », me confie mon ami étampois.

Il est bien vrai que nos campagnes comme nos vertes et riantes banlieues sont de longue date en proie aux déprédations incontrôlées de sauvages plus ou moins allogènes naguère stigmatisés par un politicien belfortain, aux débordements toujours redoutés et redoutables. Il va de soi que leurs insupportables et inqualifiables passages à l'acte montrent à l'évidence qu'ils ont quelque chose de fêlé dans les boyaux de la cervelle, et que les milieux dits défavorisés et marginaux dont ils sont

issus n'ont qu'un lointain rapport avec les familles idylliques et de bonne compagnie qui sont les fleurons de la société fraternelle, égalitaire que le monde entier nous envie et dont s'enorgueillit la Nation tout entière. Leurs débordements doivent donc être non seulement réprimés (ce qui, grâce en soient rendues aux cieux et au ministre de l'Intérieur, est désormais le cas) mais aussi dépistés et prévenus – et le plus tôt sera le mieux – afin de soulager notre école laïque, publique, gratuite et obligatoire du poids insupportable de déviants justifiables au mieux de la prison, au pire de l'hôpital psychiatrique...

Que voilà donc de la belle et bonne prévention, œuvre pie frappée au coin du plus pur bon sens, toute cousue de fil blanc et des valeurs humanistes, charitables et universalistes, qui font le sel et le mérite de notre République une et indivisible, dont cette circulaire ministérielle d'une irréfragable sagesse a su tirer la substantifique moelle. L'enfer, malheureusement, est pavé de bonnes intentions et ce texte pourtant immarcescible ne déroge point à cette ancienne et bonne règle. D'où quelques questions : sur quels critères au moins aussi indiscutables que ceux du DSM-IV, les heureux élus seront-ils désignés ? Qui assurera le dépistage et comment/par qui sera appréciée la santé psychique des dépistés ? Une fois la sélection faite, que deviendront les bambins ainsi désignés ? Seront-ils renvoyés vers la géhenne d'institutions dites « spécialisées » ou vers une de ces classes spéciales/voies de garage dont notre système éducatif a une déjà longue expérience ? Ou seront-ils adressés à des thérapeutes qu'on sera bien en mal de recruter compte tenu de la pénurie d'ores et déjà existante ? « Bof, me dit mon ami étam-

pois, tu te poses beaucoup de questions pour pas grand-chose. Car enfin, le seul et vrai problème est : quelle instance peut garantir la santé psychique des brillants technocrates qui ont commis une circulaire d'une insanité telle que, seule, la machine à décerveler du Père Ubu, mon maître à penser, eût pu la concevoir ? »

Une de mes bonnes relations – un Étampois, bien sûr – est l'heureux possesseur d'une maman prénommée Elvire, en pleine possession de ses moyens jusqu'au jour où elle fit une chute dans son escalier et se brisa un tantinet son squelette. Elle fut donc hospitalisée, bien soignée et, son état s'étant amélioré, adressée à un centre de rééducation où elle séjourna durant trois mois. Les meilleures ayant toujours une fin, vint le moment où sa prise en charge toucha à sa fin : elle avait toujours « toute sa tête », avait assez bien récupéré mais trop partiellement pour qu'on puisse l'estimer pleinement autonome. On convoqua donc son fils trois jours avant la date de sortie prévue de sa chère maman, afin qu'il s'entendît aviser que, compte tenu de son état, elle pouvait évidemment regagner son domicile mais sous condition de pouvoir y être aidée. Certes, répondit son fils (qui était en la matière totalement naïf), mais comment faire ? On lui conseilla donc très fermement de s'adresser au CCAS (centre communal d'action sociale pour les ignares du langage des sigles) de sa commune. Il n'avait jusqu'alors jamais eu connaissance de cet organisme, dont il découvrit ainsi la dénomination et la signification, et cette adresse fut pour lui une révélation. Il s'y rendit donc, toutes affaires cessantes, dès potron-minet le lendemain, y produisit les certificats délivrés par le corps médical attestant la nécessité et l'urgence d'une aide au domicile, y fut reçu,

124 écouté, voire entendu, fort civilement accueilli par ailleurs, et s'y entendit déclarer : il est certain que nous pouvons vous aider et prendre en charge votre maman. Cela étant il ne faut pas précipiter les choses et nous vous proposons le processus suivant : Elvire rentre chez elle pendant dix jours, à l'issue desquels nous irons la visiter. Nous pourrions alors évaluer son état, ses besoins, nous réunir pour en parler et envisager des solutions concrètes. Je vous entends bien, rétorqua ma relation, mais dans combien de temps pourrez-vous nous fournir l'aide que nous vous demandons ? Entre trois semaines et un mois, compte tenu du temps nécessaire pour faire le point, évaluer l'état de votre chère maman et prendre les décisions idoines la concernant. Certes mais, entre-temps, comment faire puisque ma mère sort dans deux jours du centre de rééducation et va se retrouver seule chez elle alors même qu'elle est incapable d'y demeurer sans soutien ? Eh bien là, mon bon monsieur, c'est vous qui voyez, lui répondit-on, ou à peu près, paraphasant ainsi en substance un sketch des fameux duettistes Chevalier et Las-pales... Un aussi bel exemple de diligence administrative se passe de tout commentaire...

LE PETIT ÉTAMPOIS

VST a reçu

L'Hôpital se moque de la charité, de Diane Chauvelot, Toulouse, érès.

sdF L'obscénité du malheur, de Pierre Babin, Toulouse, érès, coll. « Humus ».

« Pratiques en santé mentale », *Vulnérabilité psychique et emploi*, n° 4 de la revue de la Fédération d'aide à la Santé mentale, Croix Marine.

Occidentali Disorientamenti Il femminile nel viaggio intellettuale de Fabrizio Scarso, Book Editore. Qui traduira cet ultime ouvrage posthume du psychanalyste italien ?

Préfaces de Jean Oury, Éditions Le Pli, Orléans.

« Études sur la mort », n° 125, *Le monde des funérailles*, revue de la Société de thanatologie, Le Bousquat, éd. L'Esprit du Temps.

Parcours, n° 29-30 avec Tubiana, Clottes, Redeker, Kahn, etc., Toulouse, Cahiers du GREP Midi-Pyrénées.

Démocratie et mondialisation avec des articles de A. Gérard, G. Azam, R. Petrella, Z. Laïdi, etc. *Les idées contemporaines*, Toulouse, GREP.

Enjeu lacanien, n° 3, *Le corps parlant*, articles de M. Bousseyroux, D. Castanet, A. Quinet, etc., dont un entretien avec Orlan, Toulouse, érès.

Cliniques méditerranéennes, n° 70, *Hair, Ignorer*, revue du Centre interrégional de psychopathologie clinique (université d'Aix-Marseille, sous la direction de R. Gori, Y. Poinso) avec des articles d'É. Roudinesco (*Une lettre inédite de Freud sur le sionisme et La question des lieux saints*, 1930), M. Schneider, J. Chemouni, A. Vanier, D. Lauru, etc., Toulouse, érès.